

N° d'ordre : 20241216-26DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 décembre 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le lundi seize décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de SAINT GENIS SUR MENTHON sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		X		Mézériat	G. DUPUIT	X		
	M. GADIOLET (suppléant)	X				N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	L. VOLATIER	X		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	X			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					K. CORLAY	X		
Chaveyriat	G. RAPY	X			Saint André d'Huiariat	L. MICHEL	X		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PARET	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	X		
	C. TURCHET	X				B. PELLETIER	X		
	M. DANNACHER	X				C. GREFFET	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER				Saint Jean-sur-Veyle	M. BROCHAND (suppléant)			
	N. MARMIER (suppléante)					A. RENOUD-LYAT	X		
Grièges	A. GREMY	X			Saint Julien-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	X				S. REVOL	X		
	A. SANDRIN	X				L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	X			Vonnas	A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON	X				J.-F. CARJOT	X		
						E. DESMARIS	X		
						F. DUBOIS	X		
						J.-L. GIVORD	X		

Envoi de la convocation : 10/12/2024

Affichage de la convocation : 10/12/2024

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 31

A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT – Fixation des redevances d'assainissement collectif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Considérant la réforme mettant en place la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » ;

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20241216-20241216-26DCC-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024

Considérant que le Bureau communautaire propose que l'impact de cette réforme soit nul pour l'abonné, ce qui suppose de fixer pour 2025 à 0.01€/m3 la nouvelle redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif et d'augmenter le montant de la redevance des usagers de 0.15€/m3 ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les redevances assainissement collectif aux montants suivants :

	Part fixe HT 2025	Part variable HT 2025
Chanoz-Châtenay	9,64 €	0,754 €
Chaveyriat	23,85 €	0,828 €
Cormoranche	100,70 €	1,422 €
Cruzilles-Les Mepillat	41,44 €	1,051 €
Grièges	35,00 €	1,13 €
LAIZ Village	35,00 €	1,614 €
Laiz hameau Le PIN	28,91 €	1,115 €
Mézériat	37,58 €	1,115 €
Perrex	39,05 €	1,610 €
St André d'Huiriat	- €	0,680 €
St Cyr/Menthon	33,78 €	1,197 €
St Genis/Menthon	28,91 €	1,062 €
St Jean/Veyle	59,93 €	1,115 €
St Julien/Veyle	35,00 €	0,86 €

Commune en DSP : Part collectivité	Part fixe HT	Part variable HT
Crottet	13,31 €	1,295 €
Pont de Veyle	32,00 €	1,212 €
Vonnas	42,43 €	1,263 €

Redevance BIZIAT	Part fixe HT	Part variable HT
01/01/2025	35,00 €	0,86 € (au 1/1/2025)
01/01/2026	35,00 €	1,10 € (au 1/1/2026)

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et à prendre tous les actes nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,
Pour le Président,
Par délégation

Olivier MORANDAT.



Certifié exécutoire

Affiché le : 23.12.2024

Transmis en Préfecture le : 23.12.2023

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision atteinte.

Accusé de réception en préfecture
001200070555-20241216-20241216-26DCC-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024